



culture  
durable  
partagée

# Appel à Agir de Lille

—

# Pour une culture moins carbonnée et plus inclusive

# Appel à Agir de Lille

## Pour une culture moins carbonée et plus inclusive

**Le changement climatique s'intensifie et nous rapproche dangereusement de points de bascule dont les impacts, abrupts et irréversibles, auront de graves implications pour l'ensemble des vivants.**

### **Le temps presse ; nous agissons.**

Nous opposons, par les arts et la culture, le cercle vertueux de la sobriété et de l'inclusion aux travers de la surconsommation et de l'exclusion. Il ne peut y avoir de société durable si elle exclut et laisse des personnes sur le bord du chemin.

Nous, Villes et Agglomérations d'Europe, nous réunissons collectivement et nous engageons à faire évoluer nos politiques publiques en faveur d'une culture moins carbonée et plus inclusive, à y œuvrer de manière concertée et collaborative avec l'ensemble des acteurs culturels qui travaillent sur nos territoires et à rendre lisible cette ambition et les actions déployées en ce sens auprès des citoyens et habitants.

Nous partageons une histoire et des cultures, développons de longue date des politiques publiques ambitieuses de promotion et de développement de la culture. Les arts, la culture et le patrimoine, dans toute leur diversité, constituent l'expression même de notre identité européenne. Ils sont à la fois une source d'émancipation, un espace d'expression et de conscience collective, une force qui rassemble, mais aussi un levier pour rendre notre territoire vivant et attractif à travers le monde.

Permettre à chacun d'accéder aux œuvres, de pratiquer un art et de créer à tout âge, de mieux appréhender et comprendre le patrimoine, de développer des imaginaires, d'aiguiser l'esprit critique et l'ouverture au monde ou encore de partager des émotions figurent parmi les ambitions de ces politiques culturelles.

Néanmoins, les activités culturelles et artistiques, comme toute activité humaine, sont consommatrices d'énergie, de ressources et de matériaux. Elles peuvent également générer plusieurs types de pollutions.

Nous partageons le constat de l'urgence à agir pour répondre à l'impératif écologique qui s'impose à nous, au travers de l'ensemble de nos politiques publiques, dont celles de la culture. S'il fallait encore le démontrer, l'été 2022 est une preuve supplémentaire de la nécessité qu'il y a à atténuer les phénomènes environnementaux et à adapter nos territoires aux transitions climatique et environnementale. Face à l'intensification des phénomènes dus au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité sur l'ensemble de la planète, il nous appartient à toutes et tous d'agir plus rapidement pour aller vers plus de sobriété tout en faisant preuve d'ingéniosité et de créativité.

Notre horizon commun, fixé par les rapports du GIEC et de l'IPBES\* et par la communauté scientifique internationale, est l'année 2025: d'ici trois ans, nous risquons d'atteindre les points de bascule de l'équilibre de notre environnement et donc de nos modèles de société.

Le bénéfice social de la culture n'étant plus à rappeler, il nous appartient d'accompagner le secteur culturel vers la transition écologique, et de réduire le plus possible l'impact des activités culturelles sur l'environnement, tout en restant exigeants sur les objectifs d'excellence artistique et d'inclusion sociale, considérant que se préoccuper des plus vulnérables bénéficie au plus grand nombre.

\* GIEC : groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

IPBES : plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Les arts et la culture sont d'ailleurs un puissant levier pour accompagner ces changements. Car le travail artistique et culturel touche aux émotions, il permet d'ouvrir les consciences et de donner envie d'agir individuellement et collectivement pour atteindre un modèle sobre, souhaitable et durable. Il contribue également à tisser des liens pour renforcer la solidarité au sein de nos territoires :

- Le lien à soi : la pratique artistique favorise le bien-être et le développement personnel. Créer permet de se poser en sujet face au monde qui nous entoure et d'y trouver une voix personnelle et singulière pour décrire, partager et prospecter le champ des possibles, et ainsi renouveler l'imaginaire commun ;
- Le lien à l'autre : notre objectif est de faire de la culture un vecteur d'inclusion et de compréhension de l'autre. Le métissage de nos cultures, et son expression artistique, permettent l'enrichissement de nos rapports par le dépassement de nos différences. Les établissements culturels portent cette mission primordiale d'offrir aux publics un espace à leur mesure, qui favorisent l'échange d'expériences et d'idées ;
- Le lien à notre environnement : les pratiques artistiques et culturelles permettent de décloisonner les rapports entre l'Homme, le vivant et son environnement.

Nous avons la conviction que les Villes et leurs agglomérations ont un rôle essentiel à jouer. C'est à cette échelle que des décisions concrètes peuvent être prises, au plus proche du quotidien des citoyens. C'est aussi à cette échelle que les institutions culturelles, les artistes, les publics et l'ensemble des parties prenantes peuvent être mobilisés collectivement pour construire ensemble des projets et modèles de culture plus durable.

### **}{ Ce sont les raisons pour lesquelles nous lançons un appel à l'échelle européenne pour une culture moins carbonée et toujours plus inclusive.**

En signant cet appel, nous nous engageons collectivement à :

- Affirmer à l'échelle européenne l'impératif de politiques publiques culturelles plus durables et inclusives ;
- Travailler avec les grandes villes d'Europe à améliorer nos politiques et pratiques en la matière. Pour cela, nous proposons de lancer un groupe de travail spécifiquement dédié à la culture durable au sein du Forum culture d'Eurocities. Ce groupe de travail permettra de partager les expertises, savoir-faire et les innovations développés par les différentes villes européennes, membres d'Eurocities, dans le domaine de la culture durable ;
- Réfléchir à des projets collaboratifs associant plusieurs villes européennes sur les priorités ciblées dans le présent appel de Lille (des financements européens pourraient accompagner cette dynamique) ;
- Mettre en commun les bonnes pratiques et les projets structurants (et leurs résultats) mis en œuvre par les Villes du réseau afin de progresser collectivement sur les enjeux de culture durable ;
- Sensibiliser les acteurs culturels, de toute nature, publics comme privés (institutions culturelles, associations, organisations...), les artistes ainsi que le public à la démarche de culture durable et aux impératifs de transition écologique et d'inclusion sociale ;

### **}{ Nous pensons que la dynamique européenne est primordiale car la sauvegarde de l'environnement ne connaît pas de frontière ; et celle que nous lançons aujourd'hui nous permet de prendre collectivement des engagements à l'échelle européenne en faveur d'une culture durable, responsable et écologiquement vertueuse.**

## Pilier I : Transition écologique dans le secteur culturel

Afin d'aborder la transition du secteur culturel de leur territoire vers des modes d'organisation et d'expression plus durables, les villes et métropoles reconnaissent les axes suivants comme prioritaires dans la lutte contre le dérèglement climatique.

### Priorité n° 1 Préserver les ressources

Les signataires s'engagent à évaluer et choisir la solution la plus efficiente pour l'organisation de manifestations culturelles durables, notamment à travers le choix des consommables utilisés. Cette démarche de sobriété consiste à consommer le moins de matériaux neufs possible en favorisant le réemploi via les initiatives issues de l'économie circulaire.

### Priorité n° 2 Préserver les espaces naturels en ville

Afin de minimiser l'impact des manifestations culturelles sur l'environnement naturel en ville, les signataires s'engagent à respecter les sites naturels ainsi que la biodiversité des écosystèmes qui s'y trouvent. Cela nécessite d'expertiser le site en amont de la manifestation pour en minimiser l'impact et de le remettre en état à l'issue de la manifestation.

### Priorité n° 3 Repenser la mobilité

La question de la mobilité durable est au cœur de la transition environnementale et est, à ce titre, l'un des principaux leviers pour réduire les émissions de gaz à effets de serre qui contribuent au réchauffement climatique. Les collectivités territoriales engageront une réflexion sur les mobilités durables liées à l'organisation de manifestations culturelles à travers trois principes :

- Limiter les déplacements qui peuvent être évités ;
- Raccourcir ou mutualiser les déplacements inévitables ;
- Favoriser les mobilités douces et actives (transports non ou peu carbonés) lorsque le déplacement est inévitable.

Cette réflexion s'appliquera à la mobilité des collectivités ou opérateurs organisant les manifestations culturelles, mais aussi à la mobilité des artistes, des œuvres, du matériel et des publics.

### Priorité n° 4 Relocaliser les activités

Dans la lignée du volet mobilité durable, les collectivités locales réaffirment l'importance de planifier le plus localement possible l'organisation des activités culturelles. Cette réflexion doit être transversale, et porter tant sur la provenance des matériels / matériaux et consommables nécessaires à l'organisation d'événements culturels que sur la valorisation des artistes locaux.

Cette logique de proximité s'applique à toutes les activités culturelles et disciplines artistiques.

Pour autant, nous sommes convaincus que relocaliser les activités ne signifie pas se fermer au reste du monde : nous nous appuyerons tant sur la diversité culturelle de nos territoires comme sur les solutions techniques permettant de partager les œuvres et contenus culturels numérisés provenant d'autres territoires en Europe comme du monde entier.

### Priorité n° 5 Développer les logiques partenariales territoriales

Les collectivités signataires s'engagent également à accompagner les acteurs culturels et créatifs de leurs territoires pour les aider dans leurs démarches de durabilité. Le rôle de la collectivité est central, car c'est elle qui permettra, notamment par la mise en réseau des acteurs de tous les secteurs (transport, gestion des déchets, filières économiques...), de favoriser les échanges locaux et notamment les circuits-courts.

## **Priorité n° 6 Optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments culturels**

L'efficacité énergétique des bâtiments est un levier important pour réduire la consommation énergétique des équipements culturels. Les collectivités s'engagent à renforcer la réflexion sur la rénovation des bâtiments des équipements culturels, en y engageant tous les professionnels et artisans du secteur.

Pour atteindre une réelle efficacité énergétique, la réflexion devra également porter sur l'application d'un principe de sobriété aux consommations énergétiques et l'utilisation de matériel moins énergivore.

La diversité des corps de métiers qui gravitent autour du secteur du bâtiment et de l'aménagement urbain est une réelle richesse à mobiliser dans une démarche inclusive, qui complétera l'action culturelle durable de nos opérateurs et favorisera le lien entre les acteurs-clé de la résilience de notre patrimoine urbain.

## **Priorité n° 7 Renforcer les achats/consommation responsables**

Les signataires s'engagent à inscrire un principe de durabilité et d'éco-responsabilité dans tout nouveau marché public créé afin de déployer une politique d'achat responsable comme :

- S'engager sur un principe de sobriété et acheter uniquement ce qui est nécessaire
- Favoriser l'achat de matériaux plus durables dans le temps et facilement réutilisables
- Favoriser les achats de seconde main
- Favoriser les mutualisations de matériel

## **Priorité n° 8 Réaliser le bilan d'empreinte carbone des événements**

Les signataires s'engagent à réaliser, dans la mesure du possible, le bilan carbone le plus exhaustif possible (SCOPE 3 idéalement) pour chaque manifestation culturelle organisée.

## **Priorité n° 9 Exploiter le potentiel du numérique tout en ayant une utilisation raisonnée**

La révolution numérique a profondément modifié notre façon de communiquer et de diffuser les arts et la culture. Elle est une réelle opportunité pour les peuples européens de se rapprocher et de célébrer la richesse de nos cultures. Le numérique est également un excellent moyen — la crise de la Covid 19 nous l'a prouvé — pour se réunir à distance. Nous devons nous en inspirer pour réduire les déplacements inutiles et ainsi, réduire l'impact environnemental de nos activités.

Pour autant, nos habitudes numériques doivent également évoluer car les émissions de gaz à effet de serre du secteur du numérique augmentent d'année en année. Nous réaffirmons donc l'importance d'évaluer l'impact environnemental de ces usages numériques, en vue de les réduire.

## **Priorité n° 10 Former aux enjeux de la transition écologique**

L'acculturation aux bouleversements climatiques et à la sauvegarde de la biodiversité sont deux éléments essentiels afin d'assurer collectivement la transition écologique. Au même titre que l'acculturation aux enjeux d'inclusion sur nos territoires et au sein même de nos institutions, les signataires s'engagent à mettre en place un plan de formation pour monter en compétence face à ces enjeux.

## **Priorité n° 11 Recruter des ressources humaines spécialisées pour mener à bien les objectifs de politiques publiques de culture durable**

Identifier des personnes ressource au sein de la collectivité permet d'assurer un suivi de l'ensemble des initiatives transversales qui émanent des différents services de la collectivité et d'être un référent accompagnant pour les acteurs culturels du territoire.

## Pilier II : Inclusion dans le secteur culturel

La culture durable porte également de fortes ambitions pour contribuer à forger une société toujours plus inclusive, permettant la participation de toutes et tous à la vie culturelle, mais aussi plus globalement à la vie de la cité.

### **Priorité n° 12 Permettre un accès aux programmes culturels pour tous en veillant à corriger l'ensemble des freins à l'accès à la culture (socio-culturels, géographiques, économiques, technologiques etc.)**

Pour atteindre une société plus inclusive, les signataires s'engagent à faciliter l'accès aux activités culturelles à l'ensemble des habitants de leur territoire et des territoires voisins afin que toutes et tous participent pleinement à la vie culturelle de la cité.

Une politique culturelle ambitieuse favorise également les conditions de création et d'expression pour toutes et tous, à toutes les étapes de la vie, peu importe le milieu social d'origine.

### **Priorité n° 13 Développer des projets ambitieux en faveur des publics vulnérables**

La notion de vulnérabilité est multiple, elle commence avec l'enfance, et il est souvent complexe de mettre en place une politique publique efficace pour l'ensemble des réalités que cette notion recouvre. Le public vulnérable est celui pour lequel les lieux ou les activités culturelles n'ont pas été directement pensés. Cela peut se traduire par une incapacité à participer pleinement à la vie culturelle de la cité, mais également par une expérience culturelle moins riche en raison d'une différence. Par souci d'équité d'accès aux lieux de culture et d'art, les signataires réaffirment que nous sommes toutes et tous concernés, car nous sommes toutes et tous potentiellement vulnérables dans nos parcours de vie.

Cela peut se traduire par :

- Des activités culturelles et artistiques qui sensibilisent les publics sur les différents types de vulnérabilité, notamment les différents types de handicaps
- S'engager à rendre plus accessibles les lieux culturels/manifestations culturelles pour les personnes vulnérables ou porteuses de handicap
- Favoriser les projets permettant un dialogue intergénérationnel, penser les publics à travers les différents âges de la vie
- Décloisonner les activités des lieux culturels en organisant des actions hors les murs, notamment à destination des publics éloignés (centres sociaux, milieu hospitalier ou carcéral, établissements d'accueil des personnes âgées...)

### **Priorité n° 14 Veiller au maintien et au développement de la diversité culturelle et artistique**

La protection et la valorisation de toutes les cultures sont essentielles pour garantir la diversité culturelle sur un territoire. Les signataires s'engagent à y favoriser les conditions de créations pour toutes les expressions artistiques, sans discrimination, et à y assurer des conditions propices à la diffusion et la médiation pour toutes et tous.

Car toutes les cultures se valent, il est essentiel d'aller vers une politique culturelle qui favorise autant la préservation de l'héritage culturel de son territoire que l'accueil avec bienveillance des cultures d'autres horizons. Une attention particulière sera portée aux conditions d'expression de toutes les esthétiques, sans jugement normatif, notamment des mouvements émergents et de la création contemporaine.

### **Priorité n° 15 Intégrer les questions de genre et garantir la parité femmes-hommes dans les politiques culturelles**

La culture joue un rôle essentiel pour sensibiliser le plus grand nombre aux discriminations de genre et pour renouveler les rapports sociaux au sein d'un collectif. Les signataires de la déclaration s'engagent à promouvoir les actions culturelles et artistiques portant les voix des minorités de genre.

Bien sûr, le secteur culturel n'est pas à l'abri de reproduire ces discriminations. Afin de les éviter, les signataires s'engagent à mettre en place des actions de prévention lors des manifestations culturelles à caractère festif afin qu'elles soient sécurisées pour les minorités de genre.

Les signataires de la charte s'engagent également à viser la parité au sein de leur collectivité, notamment à des postes de direction, et à veiller à la pleine égalité d'accès aux emplois dans le secteur culturel.

### **Priorité n° 16 Accroître la participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles**

Les signataires de la présente charte réaffirment que la question de la gouvernance locale est intimement liée à celle des politiques culturelles. À ce titre, les villes s'engagent à initier une démarche participative autour de l'organisation d'activités culturelles, que ce soit à travers la participation des habitants, de la société civile, des lieux d'éducation et d'enseignement, etc.

---

**Contacts**

Stéphane CARRARA  
Attaché de presse, Ville de Lille  
presse@mairie-lille.fr / 06 22 00 47 20

Randa RADHOUANI  
Attachée de presse, Ville de Lille  
presse@mairie-lille.fr / 06 71 55 34 18

---